

Cent soixante et onzième session du Conseil

Point 6.4: Rapport de la 26^e session du Comité des forêts (3-7 octobre 2022)

Le Comité des forêts a tenu sa 26^e session du 3 au 7 octobre 2022. La session s'est déroulée pour la première fois dans un format hybride. Sur les 120 membres du Comité, 109 ont participé à la session, notamment cinq ministres, pour un total de 758 participants.

Le rapport de la 26^e session du Comité des forêts qui est présenté au Conseil figure dans le document C 2023/25. Le Comité a examiné les 24 points inscrits à son ordre du jour, comme indiqué ci-dessous.

Le Comité s'est félicité de l'ajustement du Programme de travail pluriannuel 2020-2023 et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre et a recommandé de synchroniser le cycle de planification de son Programme de travail pluriannuel avec celui des autres comités techniques à compter de 2024 afin de faciliter leurs activités intersectorielles.

Le Comité a approuvé les domaines de travail prioritaires dans le secteur des forêts pour 2022-2023 et au-delà qui étaient proposés et s'est félicité du fait qu'ils étaient étroitement alignés sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.

Le Comité a examiné les principales conclusions de l'édition 2022 de *La Situation des forêts du monde* et les trois solutions interdépendantes qu'elle propose, et il a mis en avant les possibilités qu'offrent les forêts en matière de contribution à l'atténuation des conséquences des différents problèmes auxquels le monde est confronté, notamment le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et les répercussions de la pandémie de covid-19.

Le Comité a donné à la FAO les orientations suivantes:

- Continuer de soutenir la communication d'informations et de connaissances suffisantes et fiables, la conception d'outils novateurs ainsi que la mobilisation de financements dans les domaines abordés dans *La Situation des forêts du monde 2022*, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles et l'établissement de programmes efficaces au service des forêts et de la transformation des systèmes agroalimentaires.
- Envisager de recueillir, d'évaluer et de diffuser les bonnes pratiques en matière de production et de commerce durables du charbon de bois et d'autres formes d'énergie ligneuse, afin de contribuer aux efforts et au dialogue que mènent les Membres pour opérer une transition vers des utilisations durables des combustibles ligneux et atteindre les cibles des objectifs de développement durable (ODD).
- Aider les Membres à accélérer la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment par le partage volontaire des connaissances et des pratiques, la recherche et le transfert de technologies selon des modalités convenues d'un commun accord, en vue de promouvoir le développement et l'utilisation de produits forestiers ligneux et non ligneux durables, et afin que les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement (PEID), puissent surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés.
- Continuer de contribuer au renforcement de la place accordée aux écosystèmes forestiers dans les politiques climatiques mondiales.
- Aider les Membres à enrayer le recul et la dégradation des forêts, à remettre en état les terres dégradées et les zones arides, à mettre en œuvre une gestion durable des forêts et à renforcer les activités sur la gestion des feux de forêt.
- Tenir compte, lors de la mise en œuvre du plan d'action 2024-2027 de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, de l'importance de la lutte contre la déforestation et contre l'appauvrissement de la biodiversité forestière ainsi que du fait qu'il est important d'intensifier les efforts déployés en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité forestière.
- Continuer d'étudier le rôle des commissions régionales des forêts, y compris en tenant compte des examens sur la gouvernance actuellement menés.

- Procéder, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à une évaluation mondiale de la situation en matière d'agroforesterie et des possibilités de développement du secteur à plus grande échelle, y compris des principes et pratiques agroécologiques et d'autres approches innovantes, actualiser les catégories de l'Évaluation des ressources forestières mondiales qui couvrent les systèmes de production intégrant les arbres et les forêts, et faire rapport sur les progrès accomplis à la 27^e session du Comité des forêts.

Le Comité a pris note des résultats du XV^e Congrès forestier mondial, s'est félicité de l'appel à l'action des jeunes lancé dans le cadre de cette manifestation et a invité les Membres à envisager des mesures appropriées qui favoriseraient la participation des jeunes, à tous les niveaux, dans le secteur des forêts.

Le Comité a examiné la question des forêts et de la production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux et a pris note de l'Appel ministériel pour du bois durable (qui fait partie des résultats du XV^e Congrès forestier mondial). En outre, le Comité a recommandé à la FAO de prêter appui aux Membres pour promouvoir le développement ainsi que la consommation et la production durables de produits forestiers ligneux et non ligneux, de façon à contribuer à une amélioration des moyens d'existence, notamment en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales.

Le Comité s'est félicité du rôle de chef de file de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la promotion de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et a recommandé à la FAO d'aider les Membres, au moyen d'outils, de méthodes et d'initiatives de renforcement des capacités, à être mieux à même d'intensifier leurs efforts de restauration des écosystèmes forestiers.

Le Comité a examiné le point sur les liens entre l'agriculture et les forêts, qui a été présenté à la fois au Comité de l'agriculture, à sa 28^e session, et au Comité des forêts, à sa 26^e session, conformément au souhait du Conseil, qui avait demandé que la coordination sur les questions intersectorielles soit renforcée et que tout document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités.

Le Comité a demandé à la FAO de continuer à recenser activement les liens importants et mutuellement bénéfiques entre l'agriculture et les forêts et à intensifier les activités connexes qu'elle mène dans les domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents de son Cadre stratégique. En outre, le Comité a recommandé à la FAO de continuer à collecter et à analyser les données scientifiques et factuelles nécessaires sur l'interdépendance entre l'agriculture et les forêts, y compris celles qui concernent les facteurs qui favorisent, directement ou indirectement, la déforestation et la dégradation des terres, en améliorant encore la cohérence entre les ensembles de données relatifs à l'agriculture et aux forêts et en rassemblant des études de cas et des informations sur les bonnes pratiques, en vue de faire rapport à ce sujet à la 27^e session du Comité des forêts.

Le Comité a recommandé que le Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 définisse clairement les priorités de la FAO au sujet des mesures climatiques à adopter dans les systèmes agroalimentaires au niveau sectoriel, notamment dans les secteurs des cultures, des forêts, des pêches et de l'aquaculture et de l'élevage, ainsi qu'aux niveaux local, national, régional et mondial, et a constaté qu'il était important de mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 par l'intermédiaire de son Plan d'action, y compris l'action climatique liée aux forêts.

Le Comité a appelé la FAO à inclure des aspects pertinents de la science et de l'innovation dans le domaine des forêts lors de l'élaboration des plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025).

Le Comité a, en outre, encouragé le Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides à contribuer aux préparatifs de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, qui sera célébrée en 2026.

Le Comité s'est félicité des améliorations dont faisait actuellement l'objet l'Évaluation des ressources forestières mondiales, ainsi que de l'enquête par télédétection menée récemment par la FAO dans le cadre de l'Évaluation, et a recommandé à la FAO de continuer à développer et harmoniser les méthodes et définitions qui sous-tendent la

collecte des données sur les forêts, notamment les forêts primaires, et suggéré qu'elle continue à travailler sur une définition de la dégradation des forêts au cours du cycle 2025 de l'Évaluation.

Le Comité a recommandé à la FAO de renforcer son rôle de chef file au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et de faciliter la participation active des membres du PCF à l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts.

M. Günter Walkner, Président du Comité des forêts